

INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Si vous souhaitez adresser une réclamation relative à un service d'investissement qui vous a été rendu ou à un OPCVM que vous avez souscrit directement auprès de PHILIPPE HOTTINGUER GESTION, vous pouvez adresser un courrier faisant part de votre réclamation à :

PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION

A l'attention du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne

58, rue Pierre Charron

75008 PARIS

En revanche, si vous avez souscrit à l'un de nos OPCVM par le biais d'un intermédiaire, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cette personne.

Une fois la réclamation reçue auprès de nos services, PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION s'engage à respecter les délais de traitement ci-après :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation écrite, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées, entre la date d'envoi de la réclamation écrite et la date d'envoi de la réponse au client.

Cette procédure est entièrement gratuite.

Médiation de l'Autorité des marchés financiers

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous disposez de la faculté de recourir au Médiateur désigné par l'Autorité des marchés financiers. Un courrier est alors à adresser à l'AMF par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF

M. Rémi BOUCHEZ

Autorité des marchés financiers

17 place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

Un formulaire de demande de médiation est en ligne sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Médiation de l'ACPR

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous disposez de la faculté de recourir au Médiateur désigné par l'ACPR. Un courrier est alors à adresser à l'ACPR par voie postale à l'adresse suivante :

Banque de France

Demande ACPR

TSA 50120

75035 PARIS CEDEX 01

Un formulaire de demande de médiation est en ligne sur le site internet de la Banque de France (www.accueil.banque-france.fr).